

Inscriptions uniquement en ligne :

www.inset-angers.cnfpt.fr

Renseignements auprès de :

nathalie.robichon@cnfpt.fr,

Conseiller formation (02 41 22 41 36)

sandie.cahier@cnfpt.fr,

Assistante de formation (02 41 22 41 41)

La confirmation de votre inscription et
la liste des participants vous seront
envoyées par mail 10 jours avant le début de la journée

Prise en charge financière :

Fonctionnaires territoriaux :

L'inscription comprend la participation à la journée et le déjeuner.

L'hébergement et le déplacement restent à la charge des participants

Autres participants non territoriaux :

Pour les élus et les personnes extérieures à la fonction publique territoriale, le coût de la journée formation est de 105 euros (incluant frais pédagogiques et déjeuner).

Une convention financière sera passée entre l'INSET et l'employeur



*Le CNFPT facilite l'accueil des agents en situation de handicap dans les sessions de formation qu'il propose.
Merci de bien vouloir nous faire part d'éventuels besoins d'adaptation afin de préparer au mieux leur accueil.*

© INSET Angers - Communication - septembre 2011

Se rendre à l'INSET (ex ENACT)

En voiture :

Lorsque vous êtes sur l'autoroute **A11 NANTES-PARIS**,
Suivre « Angers Centre »,
Sortir à Belle Beille Angers technopole université.
L'INSET se trouve au 1er feu sur votre droite.

Par l'autoroute **A11 PARIS-NANTES**,
sortir à « Angers Centre »,
passer par les voies sur berges
puis sortir à Angers technopole, université, l'INSET puis au
1er feu sur votre droite

Lignes de bus depuis la gare SNCF

Ligne n°6 direction Bouchemaine - Val de Maine

Arrêt « Brémont », descendre à « CNFPT »

Ligne n°14 direction Belle Beille

Arrêt « Papin », descendre à « CNFPT »

Découvrez l'ensemble de nos formations
et services sur le site Internet de l'INSET

www.inset-angers.cnfpt.fr

CNFPT- INSET
Rue du Nid de Pie
BP 62020 - 49016 ANGERS cedex
Téléphone : 02 41 22 41 22
Télécopie : 02 41 22 41 78

Déontologie du travail social,

Déontologie du fonctionnaire...

Quelle complémentarité ?

**Mercredi 30 novembre et
jeudi 1er décembre 2011
Angers**



Déontologie du travail social, déontologie du fonctionnaire... quelle complémentarité ?

Les profondes mutations économiques, sociales, culturelles et identitaires de nos sociétés induisent chez les professionnels des interrogations sur la finalité de leurs actions, des questionnements sur les valeurs fondatrices de leurs interventions et une quête de sens.

Les initiatives pour élaborer des repères et des références se multiplient tels les chartes, référentiels, et recommandations de bonnes pratiques.

Dans le même temps, les collectivités locales, confrontées aux mêmes turbulences sociétales, font évoluer leurs politiques publiques en s'appuyant sur de nouveaux modes organisationnels et de nouvelles pratiques managériales. Ces derniers, quelquefois inducteurs d'un développement excessif de formalisation des activités, sont ressentis par les professionnels de terrain comme une normalisation et une bureaucratisation des pratiques et leur paraît comme contradictoires et conflictuelles avec leurs valeurs, leurs règles de l'art et l'exigence d'adaptation aux besoins et attentes des bénéficiaires.

Le souci du fonctionnaire de servir l'intérêt général et celui du travailleur social de respecter et promouvoir les personnes dans leur singularité sont ils toujours compatibles ?

Guidés par les principes d'équité, d'universalité, de maîtrise de la dépense publique et les valeurs de la fonction publique, les cadres fonctionnaires se sentent parfois en peine pour faire comprendre les fondements de leurs orientations, voire disqualifiés par le discours de certains travailleurs sociaux pourtant eux-mêmes fonctionnaires.

Comprendre les évolutions du travail social, éclairer les valeurs de la fonction publique, saisir la nature et l'originalité de la déontologie du travail social et celle de la fonction publique territoriale, révéler la pertinence de la question éthique pour tisser ensemble le cadre d'une nouvelle responsabilité partagée, tel est l'objet de ce colloque.

Public : Cadres responsables des services sociaux et médico sociaux et professionnels du travail social dans les collectivités territoriales

MERCREDI 30 NOVEMBRE

Séminaire animé par **Philippe DUCALET**, Consultant, enseignant et Directeur d'établissement

10H00 Accueil des participants
10H30 Présentation du colloque

11H – 12H

VALEURS ET FONDEMENTS DU TRAVAIL SOCIAL FACE AUX ENJEUX D'AUJOURD'HUI

Intervenant : **Marcel JAEGER**, Professeur titulaire de la chaire de Travail Social et d'intervention sociale au CNAM;

12H00-12H30 Échanges avec les participants

12H30-14H Déjeuner

14H – 15H

VALEURS ET FONDEMENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Intervenant : **Michel LAFORCADE**, Directeur de l'Agence Régionale de Santé du Limousin, enseignant associé à l'Université Pau Pays de l'Adour

15H00 – 16H00

DE LA DÉONTOLOGIE AU DROIT: UNE PRATIQUE QUI SE DÉCRETE

Intervenante : **Fabienne NOÉ**, Docteur en droit, directrice d'un établissement social et médico-social

16H00 – 16H20 Pause

16H20 – 17H30

DE LA DÉONTOLOGIE AUX DÉONTOLOGIES

Table ronde réunissant des représentants de professions disposant d'un code de déontologie

JEUDI 1ER DÉCEMBRE

9H – 10H15 **POUR ÊTRE FONCTIONNAIRE, ON N'EN EST PAS MOINS HOMME**

Réflexions philosophiques sur l'éthique et la déontologie
Intervenant : **Éric FIAT**, Philosophe, maître de conférences à l'Université Paris Est Marne la Vallée.

10H15– 10H35 Pause

10H45– 11H45 **-DÉONTOLOGIE, « RÈGLES DE L'ART» ET ÉTHIQUE DANS LES PRATIQUES D'ACTION SOCIALE**

Table ronde-débat

Intervenants :

Éric FIAT, Philosophe

François ROCHE, représentant de la commission éthique et déontologie du Conseil Supérieur du Travail Social

Carol KNOLL, Directrice des solidarités au Conseil Général du Doubs

11H45-12H30 Échanges avec la salle

12H30-14H Déjeuner

14H-15H

LE DÉFI DES POLITIQUES SOCIALES DÉCENTRALISÉES : INSCRIRE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES SITUATIONS SINGULIÈRES

Intervenant : **Robert LAFORE**, Professeur en droit public Sciences Po Bordeaux

15H-16H **FONCTIONNAIRE TERRITORIAL ET TRAVAILLEUR SOCIAL : LA RESPONSABILITÉ DE SERVIR**

TABLE RONDE

16H-16H15 Synthèse : **Philippe DUCALET**

16H15 -16H 30 Clôture